Résumé des politiques de développement clés de l'UE

**Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE :   
un programme pour le changement, 14 mai 2012 [[1]](#footnote-1)**

Ce document guide la conception et la mise en œuvre des instruments pour l'action extérieure au titre du cadre financier pluriannuel 2014-2020. Il prévoit comment l'UE devrait aborder les défis liés au développement afin d'avoir une plus grande incidence à travers un certain nombre de domaines clés prioritaires :

Il affirme **une vision partagée de l'action pour le développement par l'UE, à savoir :**

* Promouvoir les **droits de l'homme, la démocratie, l'État de droit et une bonne gouvernance** et **une croissance inclusive et durable** comme les deux piliers de base de la politique qui devraient recevoir un soutien renforcé.
* Le **soutien de l'UE à la gouvernance** devrait figurer de manière plus visible dans tous les partenariats. Cela demande une approche fondée sur les droits, qui promeut en particulier le droit d'accéder aux services de base, la participation aux processus politiques démocratiques, la transparence et l'obligation de rendre des comptes, la justice et l'État de droit, et qui met l'accent sur les groupes pauvres et vulnérables.
* Promouvoir un environnement favorable pour une **société civile active,** indépendante et plurielle
* **l'égalité des sexes**, l'autonomisation des femmes à travers un dialogue intégrant le genre et des actions spécifiques
* Les droits des **jeunes gens et des enfants** et les opportunités les concernant doivent être favorisés
* Mettre l'accent sur une **croissance inclusive et durable**, à travers la protection sociale, la santé et l'éducation
* Mettre l'accent sur des secteurs qui détiennent un **effet démultiplicateur** fort dans les pays en développement, notamment l'agriculture et l'énergie durables, y compris la gestion des ressources naturelles
* **Promouvoir le secteur privé comme clé pour le développement** - Cela doit être accompagné de la promotion des droits du travail, d'un travail décent et de la responsabilité sociale des entreprises.
* Maintenir l'accent sur les **états fragiles** et les soutenir
* Intégrer la **résilience** et la réduction des risques de **catastrophe** aux programmes de développement et faire le lien avec l'aide humanitaire et la coopération au développement.
* Il souligne une **concentration sectorielle et un ciblage des ressources**
* Les ressources doivent être affectées aux pays qui en ont **le plus besoin**, y compris ceux qui se trouvent dans des situations de fragilité
* Mobiliser de nouvelles ressources et accroître l'impact à travers la promotion de **nouveaux outils financiers**, par ex. en mêlant subventions et prêts et autres instruments de partage des risques.
* **Travailler mieux ensemble**
* Réduire la fragmentation de l'aide, **améliorer la coordination** et produire des résultats de développements concrets
* Promouvoir **une approche commune fondée sur les résultats**, utiliser des cadres renforcés fondés sur les résultats au niveau national, et renforcer leurs capacités pour contrôler et évaluer les résultats.
* La **Cohérence des politiques pour le développement (CPD)** doit s'améliorer et portera sur le commerce et la finance, le changement climatique, la sécurité alimentaire, la migration et la sécurité
* **Lien développement-migration -** L'UE devrait aider les pays en développement à renforcer leurs politiques, capacités et activités dans le domaine de la migration, de la mobilité et de l'emploi

**Plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie**

Adopté en juillet 2015, ce plan d'action couvre la période 2015-2019 et met en exergue le travail de l'Union européenne pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et soutenir la démocratie à travers le monde. Il devrait conduire à des actions de l'UE plus ciblées en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, car il apportera la garantie que le travail est aligné sur le plan - ce qui devrait mener à un usage coordonné des instruments de l'UE, et un plus grand impact de ses politiques et outils sur le terrain.

Le Plan d'Action couvre un large éventail de sujets allant des droits des enfants et la promotion de l'égalité des sexes, au soutien de l'intégrité des processus électoraux et la lutte contre la torture, les mauvais traitements et la peine de mort.

Il est important de comprendre et de référencer les parties pertinentes du plan d'action lors du développement de propositions, car il est lié à tous les instruments de l'action extérieure et de la coopération au développement de l'UE. Par exemple, le plan indique que l'action extérieure et la coopération au développement doivent donner la priorité aux actions visant la protection des femmes et des filles à travers des activités qui favorisent la protection de leurs droits fondamentaux et l'élimination de la violence. Lorsque vous soumettez une proposition sur les VFFF, vous devez vous reporter à cette partie du plan d'action afin de démontrer qu'elle s'aligne sur les politiques de l'UE et augmenter les chances de recevoir un financement.

**Conclusions du Conseil sur une approche de la coopération au développement fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme,   
19 mai 2014 [[2]](#footnote-2)**

Ce document présente le point de vue de l'UE selon lequel une approche de la coopération au développement fondée sur les droits peut contribuer de façon significative à la réalisation des droits de l'homme. Cette approche repose sur les principes et normes relatifs aux droits de l'homme qui sont à la fois un moyen et une fin d'une coopération au développement efficace. Il change l'approche analytique et **intègre l'accomplissement et l'épanouissement des droits de l'homme dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de toutes les politiques et programmes de développement.**

La mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits de la coopération au développement, soutenue par la [Boîte à outils](http://www.eidhr.eu/files/dmfile/SWD_2014_152_F1_STAFF_WORKING_PAPER_EN_V5_P1_768467.pdf) de l'UE sur l'approche fondée sur les droits, nécessite que les personnes élaborant des projets UE fassent les choses suivantes pour informer le cycle du projet entier :

* une évaluation de la situation des droits de l'homme liée au contexte, qui examine les écarts de capacité des responsables à respecter, protéger et garantir les droits de l'homme et des ayant droit à savoir, exercer et revendiquer leurs droits. Ceci est entrepris afin d'identifier les causes de la pauvreté et de l'exclusion sociale et devrait inclure une analyse de la question des sexes.
* Elle doit également utiliser la stratégie de l'UE par pays en matière de droits de l'homme, afin de garantir que le respect des droits de l'homme soit partie intégrante de l'identification, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de toutes les politiques et projets de développement.

D'autres éléments clés de l'approche de la coopération au développement de l'UE fondée sur les droits de l'homme :

* dialogue politique et stratégique cohérent avec toutes les parties prenantes au niveau du pays
* rôle fondamental de la société civile dans la promotion des droits
* le secteur privé doit respecter les droits de l'homme, l'UE influencera les principes de l'ONU sur le commerce et les droits de l'homme
* cohérence politique pour le développement - une évaluation de l'impact sur les droits de l'homme doit être conduite pour tous les accords commerciaux et d'investissement.

**Plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes, septembre 2015**

<https://ec.europa.eu/europeaid/joint-staff-working-document-gender-equality-and-womens-empowerment-transforming-lives-girls-and_en>

Le document de travail commun des services « Égalité des sexes et émancipation des femmes : Transformer la vie des filles et des femmes à travers les relations extérieures de l'UE (2016-2020) » est aussi connu sous le nom de Plan d'action sur l'égalité des sexes 2016-2020. Il guide la mise en œuvre des engagements politiques et stratégiques de l'UE en matière d'égalité des sexes dans l'action extérieure dans les pays tiers, et il relève de la responsabilité commune de la Commission et du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) en coordination avec les États membres de l'UE.

Ce document comprend quatre domaines centraux qui peuvent transformer la vie des femmes et des filles, il inclut un pilier horizontal (A) et trois piliers thématiques (B-D) :

1. Modifier la culture institutionnelle pour remplir de façon plus efficace les engagements de l'UE.
2. Garantir l'intégrité physique et psychologique des filles et des femmes
3. Promouvoir les droits sociaux et économiques / l'autonomisation des filles et des femmes
4. Renforcer la voix et la participation des filles et des femmes.

Il est attendu des acteurs de l'UE qu'ils produisent des résultats au regard de ce cadre et qu'ils entreprennent des activités, notamment :

* des rapports systématiques sur le changement de culture institutionnelle pour tous les acteurs de l'UE en fonction des indicateurs définis dans le document ;
* Une analyse de la question de l'égalité des sexes pour toute nouvelle action extérieure entreprise (par ex. projets). Identifier les priorités et les indicateurs - cela sera complété d'ici mi-2016
* un rapport annuel par tous les acteurs de l'UE sur la contribution de l'UE à un objectif par priorité thématique au minimum, en utilisant des données ventilées par sexe si disponibles.

Le cadre inclut l'objectif d'appliquer de façon systématique le marqueur égalité homme-femme du Comité d'aide au développement de l'OCDE (marqueur genre)[[3]](#footnote-3) et de justifier tout indice G0, l'objectif étant que 85% des nouveaux programmes atteignent un indice G1 ou G2 d'ici 2020.

**Pourquoi le Plan d'action sur l'égalité des sexes est-il important dans votre pays ?**

Il est important de comprendre et de référencer les parties pertinentes du plan d'action lors du développement de propositions, car il est lié à tous les instruments de l'action extérieure et de la coopération au développement de l'UE. Comprendre et adapter le travail à ce document peut également aider à obtenir des financements de la part des délégations locales de l'UE, à travers des subventions directes.

Si le Plan d'action est bien mis en œuvre, et les programmes et le travail de l'UE sont sensibles au genre, cela aura un impact transformateur sur la vie de certaines des filles les plus pauvres du monde.

**Lignes directrices en matière de droits de l'homme**

L'UE dispose de lignes directrices sur un certain nombre de domaines clés, comme les droits des personnes LGBTI, la violence contre les femmes et les filles, les enfants et les conflits armés, la promotion et la protection des droits de l'enfant, les défenseurs des droits de l'homme et bien d'autres sujets.

Ces lignes directrices ne sont pas juridiquement contraignantes, mais comme elles ont été adoptées au niveau ministériel, elles représentent un signal politique fort en tant que priorités pour l'UE et elles définissent la manière dont l'UE travaillera sur la question. Les lignes directrices sont des instruments pragmatiques de la politique en matière de droits de l'homme de l'UE, et des outils pratiques pour aider les Délégations de l'UE sur le terrain à mettre en œuvre la politique en matière de droits de l'homme à travers des actions spécifiques comme les démarches et les déclarations. Il est essentiel, dans nos propositions, de faire référence aux lignes directrices concernées - par exemple un projet venant en soutien aux enfants dans un conflit armé doit faire référence aux lignes directrices sur le sujet. Les lignes directrices peuvent même fournir des idées quant aux domaines à viser dans la proposition afin d'augmenter vos chances de succès.

À ce jour, l'UE dispose de lignes directrices sur les sujets suivants :

* La peine de mort (mise à jour en 2013)
* La torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (mise à jour en 2012)
* Les dialogues dans le domaine des droits de l'homme (mises à jour en 2009)
* Les enfants face aux conflits armés (mises à jour en 2008)
* Les défenseurs des droits de l'homme (mise à jour en 2008)
* La promotion et la protection des droits de l'enfant (mises à jour en 2008)
* Les violences contre les femmes et les jeunes filles et la lutte contre toutes les formes de discrimination à leur encontre (2008)
* La promotion du respect du droit humanitaire international (mises à jour en 2009)
* La promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction (2013)
* La promotion et le respect de tous les droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) (2013)
* La liberté d'expression sur Internet et dans d'autres cadres (2014)

**Communication de la CE "*Les racines de la démocratie et du développement durable : l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures"***

La communication de la CE "Les racines de la démocratie et du développement durable : l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures" a été diffusée le 12 septembre 2012.

La Communication est le résultat d'un processus de dialogue et de consultation de deux ans - le Dialogue Structuré sur la participation des OSC et des Autorités locales dans la coopération au développement de l'UE - organisé par la Commission européenne, dans lequel divers secteurs de la société civile de toutes les régions se sont engagés de manière constructive.

La communication emploie une définition large des organisations de la société civile :

*« L'UE considère que les OSC englobent toutes les structures non étatiques, à but non lucratif, non partisanes et non violentes, dans le cadre desquelles des personnes s'organisent pour poursuivre des objectifs et des idéaux communs, qu'ils soient politiques, culturels, sociaux ou économiques.* Agissant à l'échelon local, national, régional ou international, elles comprennent des organisations urbaines et rurales, formelles et informelles.

Le document repose sur une approche fondée sur les droits qui considère la société civile comme un atout pour tout système démocratique. Il met en exergue le rôle de la société civile dans les pays en développement et la nécessité d'améliorer la participation de la société civile dans les processus et dialogues politiques au niveau national et d'établir un environnement favorable à cette fin. La Communication reconnait le rôle central de la société civile dans la gouvernance démocratique et dans la construction de sociétés justes, équitables et inclusives.

Trois priorités sont établies pour l'engagement auprès de la société civile dans l'action extérieure de l'UE :

* L'amélioration des efforts pour promouvoir un environnement propice aux OSC dans les pays partenaires.
* La promotion d'une participation constructive et structurée des OSC dans les politiques nationales des pays partenaires, dans le cycle de programmation de l'UE et dans les processus internationaux.
* L'accroissement des capacités des OSC locales à jouer leurs rôles en tant qu'acteurs indépendants du développement de manière plus efficace

En ce qui concerne les types d'OSC avec qui l'UE souhaite s'engager, la communication énonce :

*L'UE accorde de l'importance à la diversité et aux spécificités des OSC; elle collabore avec des organisations comptables de leurs actes et transparentes qui partagent son attachement au progrès social et aux valeurs fondamentales de paix, de liberté, d'égalité des droits et de dignité humaine. »*

Dans la communication, la CE a lancé le concept de « feuilles de route ». La feuille de route par pays pour l'engagement envers la société civile de l'UE est un processus de consultation et un document dont le but est de :

* Comprendre le tissu des **OSC** et le contexte plus large dans lequel elles opèrent. Il s'agit d'un prérequis pour **un engagement plus stratégique de l'UE au niveau national.**
* Identifier **les objectifs à long terme de la coopération de l'UE avec les OSC** et englober le dialogue ainsi que le soutien opérationnel, identifier des modalités d'application appropriées.
* Ces feuilles de route ont aussi pour objectif de déclencher la **coordination et le partage des meilleures pratiques avec les États membres et les autres acteurs internationaux.**
* Améliorer l'impact, la prédictibilité et la visibilité des actions de l'UE, garantir la **cohérence et la synergie** à travers les divers secteurs couverts par les relations extérieures de l'UE.

En bref, la feuille de route des OSC est l'outil que votre délégation UE utilisera pour dialoguer avec les OSC.

**Communication de la CE : Un rôle plus important pour le secteur privé en vue de parvenir à une croissance inclusive et durable dans les pays en développement, 13 mai 2014**

Ce document souligne l'importance de travailler avec le secteur privé en tant que partenaire dans la lutte contre la pauvreté, car il fournit 90% des emplois dans les pays en développement et joue un rôle majeur en investissant dans l'agriculture durable et en bâtissant une économie verte inclusive. La CE considère le secteur privé comme une source de financement et de partenaires pour les gouvernements, ONG et donateurs et le soutien du secteur privé a augmenté ces dernières années, par exemple en utilisant le mixage de financement pour impliquer le secteur privé comme source de financement.

Ce document met en avant 12 actions auxquelles la Commission pense pouvoir conférer une valeur ajoutée à travers de meilleurs environnements réglementaires dans les pays partenaires, le développement commercial et l'accès au financement, notamment pour les micro-, petites et moyennes entreprises génératrices d'emploi, et la promotion de questions transversales comme l'Agenda pour le travail décent, l'emploi des femmes et des jeunes et les droits de l'homme. Le document identifie des domaines où il faudrait catalyser les financements et l'engagement du secteur privé afin de compléter l'aide au développement de l'Union européenne.

Ce document démontre l'accent mis par la CE sur le rôle du secteur privé dans le développement et déclare que la CE encouragera l'investissement responsable dans les pays en développement, ou des chaînes d'approvisionnement et des modes de production durables (l'accent est mis également sur l'ODD 12). Ce document est fondamental pour la progression de l'action extérieure et de la coopération au développement de la CE, car cela pourrait aboutir à davantage de coopération intersectorielle et de financement vers le secteur privé.

1. <http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/EN/foraff/130243.pdf> [↑](#footnote-ref-1)
2. <http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/EN/foraff/142682.pdf> [↑](#footnote-ref-2)
3. <http://www.oecd.org/dac/gender-development/dac-gender-equality-marker.htm> [↑](#footnote-ref-3)